

UNE SÉCURITÉ SOCIALE DE L'ALIMENTATION

Le système alimentaire actuel, ravagé et dominé par l'industrie agroalimentaire et l'agriculture intensive nous tue. Alors qu'il produit de quoi nourrir 12 milliards d'êtres humains à travers le monde, plus d'un milliard d'entre nous souffrent de famine et de malnutrition. Ce système empoisonne nos corps et notre planète. Les multinationales agricoles, de la transformation alimentaire et de la grande distribution, bâties sur l'impérialisme capitaliste et colonial, sont parmi les responsables des dérèglements climatiques que nous connaissons.

Laura Petersell et Kévin Certenais, autrice et auteur de *Régime Général. Pour une sécurité sociale de l'alimentation*¹.

L'alimentation est aussi une question de santé publique : les pesticides, herbicides et insecticides utilisés par l'agro-industrie ont une influence considérable sur la santé humaine et celle de l'ensemble des êtres vivants sur Terre². La cupidité de quelques-uns est la cause de maladies et de mort chez beaucoup d'autres, par exemple l'usage du chlordécone dans les bananeraies des Antilles françaises³ ou la propagation des algues vertes sur le littoral breton⁴.

L'organisation du travail dans l'ensemble de la filière alimentation engendre des accidents et des maladies professionnelles en masse : suicides des agriculteurs (un tous les trois jours en France), souffrance psychique et troubles musculo-squelettiques dans les abattoirs ou sur les chaînes de l'industrie agroalimentaire, épuisement des travailleuses de la filière, dans l'emploi et au foyer puisque c'est sur les femmes que pèse la responsabilité de nourrir les autres⁵. Elles ont la charge de penser les menus, faire les courses, la cuisine, la vaisselle et sont surreprésentées parmi les plus exploitées de la filière professionnelle : ouvrières agricoles, ouvrières sur les chaînes industrielles, caissières, serveuses, cantinières... Autant de métiers pénibles et dévalorisés qui entraînent des conditions matérielles de vie dégradées et une altération de la santé physique et psychique. Le système alimentaire repose également sur l'exploitation coloniale ; si l'esclavage est devenu illégal, il n'a pas pour autant disparu des champs et des bateaux de pêche notamment. La main-d'œuvre immi-

grée travaille dans des conditions scandaleuses qui rendent ces travailleurs et travailleuses particulièrement vulnérables aux maladies professionnelles et accidents du travail, y compris mortels.

Les évolutions de l'exploitation de la force de travail dans la filière alimentation vont de pair avec une mise en danger accrue des travailleuses et travailleurs. Ainsi, les Uber Eats et autres services de livraison de repas à domicile sont le cheval de Troie de la casse sociale et de la maltraitance au travail⁶.

La malbouffe nous tue

Les principales maladies cardiaques, le diabète, l'obésité et les morts qu'ils entraînent sont dus à nos régimes alimentaires et ne frappent pas au hasard : la manière dont on se nourrit est politique. Ce que nous mangeons, ou ne mangeons pas, n'est pas une question de choix individuel, mais plutôt le maillon ultime d'une chaîne qui nous contraint. Le système alimentaire est à la botte de multinationales de l'industrie agroalimentaire et de la grande distribution qui contrôlent la chaîne alimentaire, le marketing, le lobbying afin de nous vendre leurs produits ultra-transformés mauvais pour la santé⁷. Leurs produits à l'achat sont jusqu'à 60 % moins chers que les produits frais et remplissent en priorité nos caddies, en particulier ceux des classes sociales les plus paupérisées et racisées⁸. Les anta-

La cupidité de quelques-uns est la cause de maladies et de mort chez beaucoup d'autres.

1. L. Petersell, K. Certenais, *Régime Général. Pour une sécurité sociale de l'alimentation*, Riot Editions, 2021. En accès gratuit sur www.reseau-salariat.info et <https://riot-editions.fr>.

2. Voir les articles de l'association Alerte des médecins sur les pesticides, ceux du site internet infogm.org, l'article de L. Keraron « Les dangers du glyphosate : le point sur l'état des connaissances et les controverses », <https://basta.media>, 21 juillet 2021.

3. J. Oublié, *Tropiques toxiques. Le scandale du chlordécone*, Steinkis, 2020.

4. I. Léraud, P. Van Hove, *Algues vertes. L'histoire interdite*, Delcourt, 2019.

gonismes de classe se rejouent violemment autour de l'accès à l'alimentation : qui a accès à de la nourriture de qualité ? Qui dépend de l'aide alimentaire ? La place de l'alimentation dans nos budgets est souvent la variable d'ajustement face à d'autres postes de dépenses contraintes qui ne cessent d'augmenter ces dernières années : loyer, énergie notamment.

Ces constats dramatiques ne sont pas une fatalité, mais le fruit d'une organisation du monde déshumanisée, dictée par la recherche de profit.

Lutter contre les causes

Une sécurité sociale de l'alimentation inspirée du régime général de Sécurité sociale mis en place en 1946 en France par Ambroise Croizat, ministre du Travail, permettrait l'instauration d'un système alimentaire sain, sur lequel nous aurions la main.

La santé et l'alimentation sont étroitement liées, et un changement de système ne peut se résumer à la partie « consommation ». Les quatre pans du système alimentaire – production, transformation, distribution et consommation – sont imbriqués les uns aux autres et c'est bien tout le système qui est à changer pour un impact sur notre santé⁹. Nous faisons le pari que si la population, c'est-à-dire nous, a le pouvoir de décider comment produire, transformer et distribuer les denrées alimentaires, alors nous consommerons autrement.

Nous voulons la création d'une nouvelle cotisation sociale, assise sur la valeur ajoutée de l'ensemble des entreprises qui permettra d'instaurer une filière alimentation conventionnée par des caisses de sécurité sociale de l'alimentation fédérées en réseau. Ces caisses décideront de critères de conventionnement qui concerneront des collectifs de travail organisés en autogestion où les personnes salariées seront titulaires d'un salaire à vie, copropriétaires d'usage de leurs outils de travail. Grâce à l'investissement par subvention, les caisses auront la main sur le déploiement de ces coopératives autogérées. Elles seront également garantes du versement d'une allocation mensuelle à l'ensemble de la population qui sera dépensée auprès de ces coopératives. Aussi, elles impulseront la multiplication des espaces de restauration collective gratuits, ou cantines.

Cette proposition s'appuie sur une analyse du système actuel dans tous ses méfaits et des

déjà-là subversifs qui dessinent un horizon désirable, socialisé et démocratique.

- Le travail est au cœur de l'activité humaine, c'est par notre travail en commun que nous faisons société. La reconnaissance économique du travail est une décision politique qui, en système capitaliste et patriarcal, valorise une partie de l'activité et déprécie ou invisibilise la majorité des activités humaines indispensables au bien commun. Un salaire à vie est un salaire attaché à la personne et non pas à son poste de travail. Il participe de cette reconnaissance que le travail existe bien au-delà des emplois encadrés par le marché du travail ou du marché des biens et services. Il ne peut pas nous être retiré. Puisque l'alimentation est vitale, alors, comme pour la santé, il est nécessaire que les travailleuses et travailleurs de l'ensemble de la filière soient titulaires d'un salaire attaché à la personne. Les « déjà-là » existent avec le statut de fonctionnaire ou à travers les cotisations sociales qui accordent aux soignantes et soignants, aux chômeuses et chômeurs et aux personnes retraitées un salaire, donc la reconnaissance du statut de travailleur et de travailleuse¹⁰.
- Afin que l'activité professionnelle dédiée à l'alimentation soit tournée vers l'intérêt général donc, entre autres, une nourriture respectueuse de notre santé, nous devons sortir les entreprises de la propriété privée lucrative et mettre l'outil de travail entre les mains des travailleuses et travailleurs sous forme de coopérative en propriété d'usage¹¹. Ainsi, les conditions de travail ne seront plus dictées par la pression économique de générer encore et toujours plus de profit ou rembourser la dette contractée auprès d'une banque pour avoir pu lancer son activité professionnelle.
- La garantie d'un salaire à vie et la propriété collective et d'usage rendront les métiers de l'ensemble de la filière attirants et l'installation de nouvelles coopératives envisageable. Pour promouvoir cette production alimentaire saine et orienter l'économie, les caisses de sécurité sociale de l'alimentation auront recours à l'investissement par subvention, comme ce fut le cas pour les centres hospitaliers universitaires en

5. C. Brousse, « Travail professionnel, tâches domestiques, temps "libre" : quelques déterminants sociaux de la vie quotidienne », in *Économie et statistiques* n° 478, 2015.

6. R. Dybowski-Douat, « Livreurs et plateformes logistiques : le corps accéléré », *La série documentaire*, France Culture ; D. Saltel, « Paresse business : petits livreurs et gros profits », *Vivons heureux avant la fin du monde*, Arte Radio.

7. S. Gilman, Th. de Lestrade, *Un monde obèse*, Arte, 2020.

8. Nous parlons de personnes racisées en référence à la construction sociale qui a accompagné la colonisation et l'esclavage et qui perdure.

9. J. Walvin, *Sugar. The World Corrupted: From Slavery to Obesity*, Robinson, 2017. En français : *Histoire du sucre, histoire du monde*, La Découverte, 2020.

10. Voir entre autres le court métrage d'animation *La cotisation sociale c'est ultra puissant*, A. Bonnemaïson, Réseau salariat.

France. Dans les années 1960, la hausse conséquente du taux de cotisation sociale a permis leur création et un accès à des soins de qualité pour toutes et tous.

- Les caisses locales de sécurité sociale de l'alimentation auront, entre autres responsabilités, celles de déterminer des critères de conventionnement que les coopératives autogérées devront respecter pour intégrer cette filière alimentation conventionnée. Ce mécanisme existe déjà avec les professionnels de santé qui ne sont pas toutes et tous conventionnés par l'assurance maladie, seulement, en matière de santé, nous sommes dépossédés du pouvoir de décision sur le conventionnement. Contrairement à la mécanique à l'œuvre en matière de politique agricole commune, la prise de décision sur ces critères de conventionnement sera réalisée par les habitants et collectifs de travail conventionnés. Nous définirons ces critères de conventionnement dans un intérêt commun, soucieux de notre bien-être, notre santé. Il est plausible d'imaginer que l'interdiction des néonicotinoïdes et des organismes génétiquement modifiés (OGM) par exemple deviendra la règle.
- Des millions de personnes pourront intégrer des coopératives autogérées (fermes, ateliers de transformation, épicerie, cantines) en ayant la garantie d'un salaire, dans le cadre d'une filière alimentaire débarrassée des objectifs lucratifs. Il sera possible de produire des aliments sains, dans des conditions de travail respectueuses de notre santé, puisque décidées collectivement. Modifier la filière alimentation pour supprimer les impacts nocifs en matière de santé publique et permettre à l'ensemble de la population d'accéder à des aliments sains est aussi une manière de prendre soin de notre système de santé.

Un enjeu systémique

Selon l'Organisation mondiale de la santé, « la santé est un état de complet bien-être physique, mental et social et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité ». Ainsi, la santé ne s'arrête pas sur la question du « bien manger », à ce que nous consommons. Pourtant, les « conseils nutritionnels » assés par les poli-

tiques publiques font peser toute la responsabilité sur nos comportements individuels au lieu d'analyser nos conditions matérielles de vie et les chaînes d'approvisionnement.

Les initiatives de distribution de paniers solidaires ne changent rien aux écarts croissants de richesse et à la paupérisation galopante de franges entières de la population. Si le seul angle de vue adopté est celui de la réforme de l'aide alimentaire, alors battons-nous pour une revalorisation conséquente des salaires et des minima sociaux, pour le gel des loyers, la mise en place d'un service public de l'énergie et la gratuité des transports en commun. Ainsi nous aurons une part suffisante de nos budgets à consacrer à une alimentation saine¹².

Manger ensemble est au cœur du lien social. Une grande part de nos repas sont collectifs : les cantines scolaires, de la crèche à l'université, les restaurants d'entreprise, les cantines de maison de retraite, d'hôpitaux, de quartier... Or, ces espaces de restauration collective sont aussi une manière d'accéder à de la nourriture cuisinée, à des repas équilibrés. Par exemple, pour beaucoup d'enfants parmi les familles paupérisées, la cantine scolaire est le seul repas complet de la journée. Des espaces de restauration collective gratuits où le travail sera rémunéré permettront à tout le monde d'accéder à la même nourriture de qualité puisque ces lieux s'approvisionneront auprès des coopératives conventionnées par les caisses de sécurité sociale de l'alimentation. Ces espaces seront aussi un moyen de sortir du foyer une partie du travail ménager, invisible et gratuit, qui repose essentiellement sur les femmes et participe de leur épuisement. Les personnes qui travailleront dans ces cantines seront rémunérées sous la forme d'un salaire à vie et, en tant que copropriétaires de leur outil de travail, pourront s'auto-organiser, dans l'esprit de ce qui existe déjà au niveau des centres de santé communautaire.

Cette sécurité sociale de l'alimentation telle que nous l'envisageons s'inscrira dans un bouleversement global pour prendre la main sur l'ensemble de l'économie afin de réellement décider de notre santé, de nos vies. ■

Cette sécurité sociale de l'alimentation telle que nous l'envisageons s'inscrira dans un bouleversement global.

11. Un exemple inspirant :

Fralibres, 1336 jours de luttes, Le temps des Cerises, 2016.

12. L'allocation mensuelle qui sera attribuée à chaque personne ne pourra être utilisée qu'auprès des coopératives conventionnées. Si elle permettra de couvrir une partie des dépenses individuelles liées à l'alimentation, elle a surtout vocation à pérenniser cette sécurité sociale de l'alimentation.